SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

BULLETIN D'INFORMATION

Mars 2022

crédit photo : May Taratuta

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale, Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

www.municipalite-saint-michel.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

Notez que les bureaux municipaux seront fermés le lundi 18 avril pour le congé de Pâques.

SERVICES MUNICIPAUX

Hôtel de ville

Nous joindre : **450 454-4502**

info@mst-michel.ca

RAPPEL : PAIEMENT DES TAXES

Vous devriez avoir reçu votre compte de taxes. Si ce n'est pas le cas, communiquez avec madame Annick Dorais au 450 454-4502 poste 0.

L'échéance pour effectuer votre premier versement est le 17 mars 2022.

RAPPEL : CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Sous réserve des restrictions imposées par la Santé publique, le conseil municipal présentera les projets de règlements d'urbanisme aux citoyens et citoyennes de Saint-Michel lors d'une consultation publique. Cette assemblée aura lieu :

- Date : mardi, le 29 mars 2022
- Heure : 19 h 30
- Lieu : centre communautaire, place Saint-Michel

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlements d'urbanisme et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA NOUVELLE LOI CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

La nouvelle Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques a été adoptée en 2017 et le gouvernement du Québec a alors confié aux MRC le rôle d'élaborer un Plan Régional des Milieux Humides et Hydriques (PRMHH) d'ici juin 2022.

Le PRMHH est un outil de réflexion et de planification visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à l'aménagement d'une MRC dans l'objectif de favoriser un développement durable et structurant du territoire.

La démarche de réalisation de ce plan va bon train à la MRC des Jardins-de-Napierville. Elle est rendue à l'étape de sensibilisation et de consultation. L'information sera disponible sur le site Web de la MRC et leur page Facebook. Les citoyens seront invités à participer à un sondage, réalisé par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) ainsi qu'à une **consultation publique le mercredi 23 mars au centre communautaire de Saint-Michel (salle Topaze) à 19 heures**, pour faire connaître leurs préoccupations.

Sur le site Web de la MRC, vous trouverez les informations générales, le sondage, le formulaire pour l'inscription à la consultation publique.

Lien pour le site Web : Plan régional des milieux humides et hydriques - MRC Jardins-de-Napierville (mrcjardinsdenapierville.ca)

MRC Jardins-de-Napierville

SAINT-MICHEL
Vivre avec passion

RESPECT DES LIMITES DE VITESSE

Nous recevons régulièrement des plaintes sur le non-respect des limites de vitesse.

Au mois de janvier 2022, nous avons reçu une pétition pour faire diminuer la limite de vitesse de 80 à 70 km/hre sur la rue Principale. Il est difficile pour le conseil municipal d'envisager une diminution de la limite de vitesse quand la limite de vitesse actuelle est loin d'être respectée!

Il en est de même dans plusieurs secteurs de la municipalité. Sans compter, le non-respect des arrêts obligatoires.

À raison, plusieurs personnes nous diront que c'est un problème dans toutes les municipalités du Québec. Et si à Saint-Michel nous changions les choses? Tous et chacun doivent prendre conscience de la situation et seul un changement d'attitude et de comportement pourra faire en sorte de circuler de façon sécuritaire dans la municipalité de Saint-Michel.

On peut bien installer de la signalisation appropriée, des radars pour faire diminuer la vitesse. Encore faut-il que les usagers collaborent. Et, en dernier recours, la Sûreté du Québec, le temps d'une opération de contraventions. Mais ce n'est pas ce que nous voulons pour nos citoyens.

Merci à tous de prendre davantage conscience de cette réalité et de nous aider à améliorer la situation.

RESSOURCES HUMAINES

OFFRES D'EMPLOI

La Municipalité a présentement deux nouveaux postes à combler, en plus des postes pour les animateurs/animatrices pour le camp de jour. Pour tous les détails, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : Offres d'emploi - Municipalité Saint Michel (municipalite-saint-michel.ca)

JOURNALIER SAISONNIER – TRAVAUX PUBLICS

Ce poste saisonnier (avril-novembre) est à temps plein (+/- 35 hres). Selon les besoins du Service des travaux publics, l'horaire de travail peut être sur semaine ou la fin de semaine.

Sous la responsabilité du contremaître des travaux publics, le journalier saisonnier assume différentes fonctions : effectuer les travaux d'entretien des équipements, des bâtiments, des terrains et des infrastructures municipales, exécuter des travaux comportant des tâches manuelles très diversifiées, etc.

Ce poste vous intéresse? Consultez notre site Web pour avoir plus d'information, à l'adresse suivante : Offres d'emploi - Municipalité Saint Michel (municipalite-saint-michel.ca)

Vous avez jusqu'au 25 mars 2022 pour postuler.

AIDE JOURNALIER : ÉTUDIANT EN GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE

Il s'agit d'un poste à temps partiel pendant les études (8 hres/semaine, pendant 40 semaines) et à temps plein l'été (37 hres/semaine, pendant 12 semaines).

Sous l'autorité du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le titulaire du poste aura à implanter, avec le support de professionnels, des outils de géomatique et de cartographie pour les différents services municipaux.

Toute personne intéressée qui répond aux compétences recherchées (voir notre site Web, sous l'onglet Offres d'emploi), peut faire parvenir une lettre de présentation ainsi que son curriculum vitae par courriel ou par la poste, **au plus tard le 25 mars 2022**.

Adresse courriel : rh@mst-michel.ca

Adresse postale : 1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

ANIMATEURS – CAMP DE JOUR

Quelques postes d'animateurs/animatrices pour le camp de jour sont encore disponibles. Cela t'intéresse? Consulte le site Web pour plus d'informations à l'adresse suivante : Offres d'emploi - Municipalité Saint Michel (municipalite-saint-michel.ca)

Nous devons avoir reçu les candidatures **au plus tard le 18 mars 2022** au Service des ressources humaines de la municipalité de Saint-Michel, par la poste au 1700, rue Principale, Saint-Michel (Québec) J0L 2J0, par télécopieur au 450 454-7508 ou par courriel au rh@mst-michel.ca

LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

13 AOÛT 2022 : RETOUR DU FESTIVAL DE SAINT-MICHEL!

Mettez cette date à votre agenda. Une belle fête familiale et de nombreuses activités au programme.
Plus d'informations dans les prochains bulletins et sur nos différentes plateformes médiatiques.

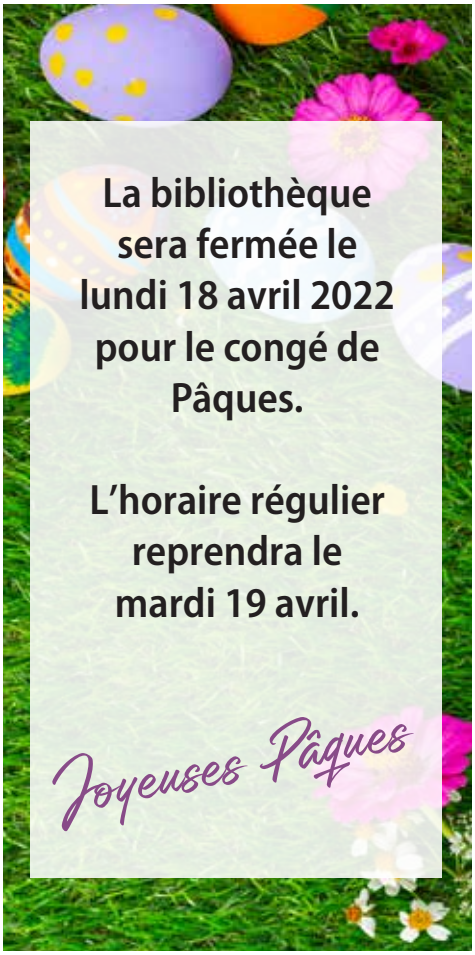

Chasse aux cocos
Barbe à papa et popcorn
MAQUILLAGE POUR ENFANTS
1500 cocos à trouver
Miniferme!
Musique, danse, jeux actifs, bulles géantes et sculpture de ballons
Tirage de prix de participation
Samedi 16 avril 2022
10 h à 13 h
Parc des Flamants
SAINT-MICHEL
Vivre avec passion

Activité de livre plié sous forme de 5 à 7
Un projet écolo... et rigolo!!
Vendredi 22 avril 2022
Inscription obligatoire
Pour information: 450 454-7995

27 juin 2022
au
19 août 2022
Semaine du 22 au 26 à confirmer
Camp de jour
Saint-Michel
Informations supplémentaires à venir. Surveillez nos différents médias

TRAVAUX PUBLICS

NIDS DE POULE

L'arrivée du printemps marque aussi le retour des nids-de-poule! Vous verrez donc les employés du Service des travaux publics les colmater au courant des prochaines semaines. Vous souhaitez signaler la présence d'un nid de poule? Écrivez-nous à l'adresse suivante : info@mst-michel.ca

Merci de votre compréhension durant ces travaux.

POMPE DE PUISARD

Avec la fonte des neiges, il est important de vérifier si votre pompe de puisard est fonctionnelle afin de vous éviter bien des problèmes.

CONTENEURS À CARTON : DÉFAIRE LES BOÎTES

Afin de maximiser l'espace dans les conteneurs à carton, nous vous demandons de bien vouloir défaire vos boîtes avant de les jeter dans les conteneurs. En maximisant ainsi l'espace, vous offrez l'opportunité aux autres citoyens de bénéficier aussi de ce service.

Merci de votre collaboration.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DÉMANTÈLEMENT DES GARAGES TEMPORAIRES (ABRIS D'AUTO)

Le printemps est à nos portes et les abris d'auto temporaires devront être retirés d'ici le 15 avril 2022. Cette réglementation s'applique également aux abris installés dans votre cour arrière.

RÉNOVATIONS EN VUE?

Vous prévoyez construire ou rénover prochainement? N'oubliez surtout pas de faire votre demande de permis et/ou d'un certificat d'autorisation auprès de la Municipalité.

Voici la liste des travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation :

- Construction, agrandissement, reconstruction ou transformation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment secondaire
- Construction, agrandissement, reconstruction ou transformation d'un abri d'auto
- Travaux de rénovation intérieure ou extérieure
- Installation ou modification d'un foyer ou d'un poêle à bois
- Construction, agrandissement, reconstruction ou transformation d'une installation d'épuration des eaux usées (champ d'épuration, fosse septique)
- Construction, agrandissement, reconstruction ou transformation d'une piscine creusée.
- Ouverture, changement et ajout d'usage d'un établissement de nature commerciale, institutionnelle ou industrielle
- Travaux de démolition d'un bâtiment
- Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire
- Aménagement d'un ponceau pour l'entrée charretière et l'égout pluvial
- Installation d'une piscine hors terre ou d'une piscine démontable
- Travaux d'implantation d'une clôture ou d'un muret
- Construction, installation ou modification de toute enseigne, y compris les enseignes temporaires
- Construction, installation ou modification de tout panneau-réclame

- Travaux d'aménagement en milieu riverain, de modification de la configuration d'un terrain par des déblais, du remblai ou par l'excavation
- Coupe d'arbres de plus de 15 centimètres (diamètre) dans le périmètre urbain seulement
- Travaux relatifs au captage d'eau souterraine (puits)
- Travaux de déblais ou de remblai
- Construction et réfection d'une entrée de stationnement

Consultez le site Web de la municipalité afin d'obtenir les formulaires à remplir pour une demande de permis et/ou certificat d'autorisation, sous l'onglet : municipalité-saintmichel.ca/services-municipaux/urbanisme/permis

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

LES DÉTECTEURS DE FUMÉE : OÙ LES INSTALLER?

Tous les occupants de votre maison doivent entendre les avertisseurs lorsqu'ils se déclenchent.
Dans quelles pièces faut-il installer les avertisseurs de fumée? Il est recommandé d'avoir un (1) avertisseur :

- à chaque étage, y compris le sous-sol;
- dans le corridor près des chambres;
- dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée;
- près des escaliers. Les étages mesurant plus de 10 mètres de haut (33 pieds) devraient avoir deux (2) avertisseurs, soit un (1) à chaque extrémité.

À quel endroit faut-il les fixer?

Les avertisseurs de fumée doivent être installés :

- au plafond, à un minimum de 10 centimètres (4 pouces) du mur ou;
- au mur, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du plafond;
- à une distance de (1) mètre (40 pouces) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air. Le déplacement d'air provoqué par ces appareils peut repousser la fumée et nuire au fonctionnement de l'avertisseur;
- sans obstruction afin que la fumée puisse se rendre à l'avertisseur.

Faites interconnecter vos avertisseurs par un électricien afin que tous les avertisseurs sonnent, peu importe où se trouve la fumée ou le feu.

Vérification et entretien

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Si vos avertisseurs de fumée sont reliés à un centre de télésurveillance, avertissez d'abord votre fournisseur avant de faire le test.
Chaque année, vous devez :

- nettoyer les appareils à piles en passant légèrement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier;
- nettoyer les appareils photoélectriques à l'extérieur seulement, car il ne faut jamais les ouvrir;
- vérifier la capacité de l'avertisseur à détecter la fumée en approchant, à une distance sécuritaire, une chandelle qui vient d'être éteinte et qui produit de la fumée.

Ne peinturez jamais les avertisseurs. Privilégiez des piles longue durée comme celles au lithium ou utilisez des piles rechargeables seulement si elles sont recommandées par le fabricant de l'appareil. Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un signal sonore intermittent et lorsque vous emménagez dans un nouveau logis. Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, vous devez les remplacer tous les 10 ans.

ORGANISMES

L'AGE D'OR

C'est avec un grand bonheur que nous vous annonçons la reprise de la danse en ligne, tous les mardis à 19 h. Le coût est de 7 $/soir et cette activité est ouverte à toutes et à tous.

On vous attend nombreux!

À METTRE À VOTRE AGENDA :

COLLECTE DE SANG À SAINT-MICHEL 18 MAI 2022

La prochaine collecte de sang aura lieu le mercredi 18 mai au centre communautaire de Saint-Michel. Cette collecte est organisée conjointement par le Cercle de Fermières et le Club Optimistes de Saint-Michel. Des informations supplémentaires seront publiées dans le Bulletin du mois d'avril et sur nos différentes plateformes électroniques.

Merci de votre participation!

LES CHOUPETTES : NOUVELLE CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Une campagne de financement est présentement en cours pour Les Choupettes de Saint-Michel. Vous pouvez vous procurer votre billet au coût de 1 $/billet ou 5 $/livret de 5 billets. De beaux prix à gagner :

- ***1er prix :*** un Iphone 11 (875 $) gracieuseté d'un parent et une sculpture de ballon, gracieuseté de l'entreprise Petits plus;
- ***2e prix :*** un lapin en chocolat (100 $), gracieuseté de la Clinique Vétérinaire L'Arche de Noé;
- ***3e prix :*** panier cadeau de produits Signé Caméline (50 $), gracieuseté de Signé Caméline

Les billets sont en vente auprès des parents dont l'enfant fréquente Les Choupettes ou au local des Choupettes.

Merci de nous encourager à faire une différence dans la vie des touts-petits!

Le tirage aura lieu le 15 avril 2022.

LES CHOUPETTES : COLLECTE DE CANETTES

La collecte de canettes se poursuit. Vous pouvez laisser vos canettes consignées au local des Choupettes, situé à la Place Saint-Michel, sous la bibliothèque municipale.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le mardi 12 avril 2022 à l'hôtel de ville, en présenciel. L'enregistrement de la séance et le procès-verbal seront disponibles sur le site Web de la municipalité dans les jours suivants.